

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt d'une déclaration préalable relative au remplacement des rideaux métalliques du bâtiment Zégut, sis rue Ernest Zégut (2.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, déléguant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment celle de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une déclaration préalable dans le cadre du remplacement des rideaux métalliques du bâtiment Zégut, située rue Ernest Zégut,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le dossier de déclaration préalable de travaux précitée.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 31 janvier 2023.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 1^{er} février 2023 et publiée sur le site internet de la Ville le 1^{er} février 2023.



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230131-2023_015_DEC-DE

